

BROCHURE D'INFORMATION AUX RIVERAINS • NOVEMBRE 2021

Liaison Tihange-Avernas

Régularisation administrative du permis d'urbanisme
pour la liaison existante



Christian Kerremans

Responsable du projet
pour le département
Community Relations

Chères riveraines,
Chers riverains,

En tant que Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT) d'électricité, Elia gère le réseau électrique afin que celui-ci soit fiable, contribuant ainsi à garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité du pays. En effet, un réseau robuste et en équilibre permet d'acheminer en toute sécurité l'électricité des points de production vers les lieux de consommation.

La liaison Tihange-Avernas a été construite et mise en service en 2002 sur base d'un permis d'urbanisme obtenu selon la législation en vigueur à l'époque. Ce permis a néanmoins fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat qui a rendu une décision d'annulation en 2009.

Elia démarre donc une procédure de régularisation administrative en vue d'obtenir un nouveau permis d'urbanisme pour cette liaison existante.

En 2002, cette liaison a été construite afin de répondre au besoin en alimentation électrique de la liaison TGV Bruxelles - Aix-La-Chapelle – Cologne.

Dans le contexte de l'évolution du paysage énergétique actuel, et spécifiquement de la reconfiguration du réseau électrique liégeois en vue d'en renforcer la sécurité d'alimentation, la liaison Tihange-Avernas existante continuera à jouer un rôle important. La décentralisation des moyens de production, l'intégration toujours croissante d'électricité provenant des sources de production renouvelables requièrent en effet de disposer d'un maillage suffisant du réseau électrique afin de garantir la fiabilité et une sécurité d'approvisionnement en électricité 24h/24h.

La régularisation administrative de la liaison Tihange-Avernas suit la procédure classique de demande de permis d'urbanisme et implique l'organisation d'une Réunion d'Information Préalable (RIP) suivie de la réalisation d'une Etude d'Incidence sur l'Environnement (EIE) afin d'étudier les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Cette dernière sera réalisée par un bureau d'études externe, indépendant et agréé par la Wallonie.

Tout au long de ce processus, nous veillerons à vous informer de manière transparente. C'est ainsi que vous trouverez dans cette brochure une présentation du projet, son historique, son rôle ainsi que les grandes étapes de la procédure administrative à laquelle il est soumis.

Pour toute question, nous restons bien entendu à votre disposition via le numéro gratuit 0800 18 002 et l'adresse mail riverains@elia.be. Vous pouvez également retrouver les informations sur notre site internet en scannant le QR Code au dos de cette brochure, ainsi que sur notre page Facebook Elia projects.

Je vous souhaite une bonne lecture.

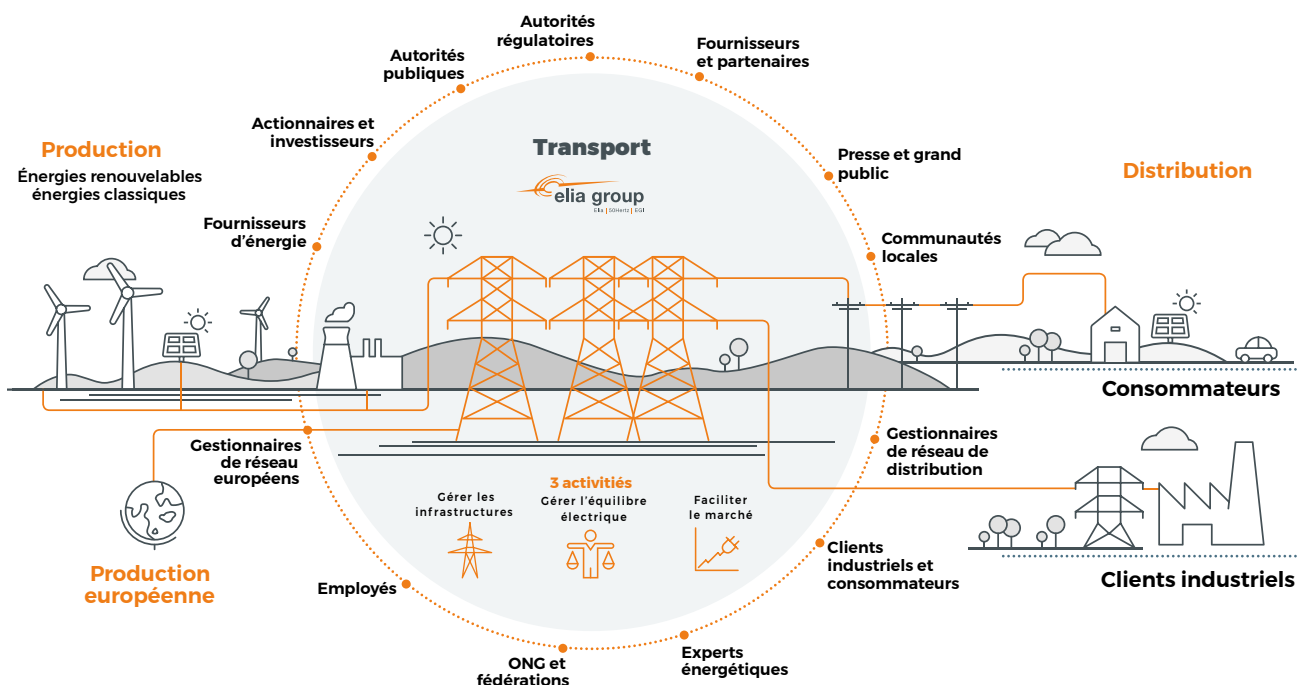


Elia, un acteur clé de la transition énergétique

Elia est le Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité haute tension belge. L'entreprise a donc une mission d'utilité publique qui consiste à exploiter, entretenir et développer un réseau électrique durable, abordable et fiable.

Son réseau est considéré comme l'un des plus fiables d'Europe. Il transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et vers les grands consommateurs industriels, tout en veillant à l'équilibre entre production et consommation. Intégré au réseau maillé européen, le réseau Elia permet également l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins.

En tant qu'acteur central dans le système énergétique, nous agissons dans l'intérêt de la société en adaptant continuellement notre réseau de transport aux moyens de production en constante évolution, notamment par une intégration majeure d'énergies renouvelables afin de réussir une transition énergétique pour un monde durable. Elia adopte une gestion proactive des parties prenantes lors de la réalisation de ses projets par l'entame d'une communication bilatérale avec tous les acteurs concernés et ce, dès le début du processus. Elia met également son expertise à disposition du secteur et des autorités compétentes pour aider à construire le système énergétique de demain.





La liaison Tihange-Avernas

Une liaison mixte

La liaison Tihange-Avernas, construite en 2002, passe par le territoire des villes et communes de Hannut, Braives, Villers-Le-Bouillet, Wanze, Amay et Huy sur une longueur de 30 km. Environ 29 km de cette liaison ont été posés en souterrain. Une petite partie, au niveau de la traversée de la Meuse (Amay/Huy), est construite en aérien. On parle ainsi d'une liaison mixte.

Le tracé



Longueur totale	Hannut	Braives	Villers-le-Bouillet	Wanze	Huy/Amay
30,2 km	10,5 km	10,7 km	4 km	4 km	1 km

Des besoins toujours présents



Dans le contexte de l'évolution du paysage énergétique actuel et dans celui plus spécifique de la reconfiguration du réseau électrique liégeois, la liaison Tihange-Avernas joue un rôle important.

Son rôle est triple :



— Alimenter la ligne TGV Bruxelles - Aix-La-Chapelle - Cologne ;

— Fiabiliser la sécurité d'approvisionnement en électricité de la région ;



— Permettre l'intégration des énergies renouvelables et contribuer ainsi à la transition énergétique.

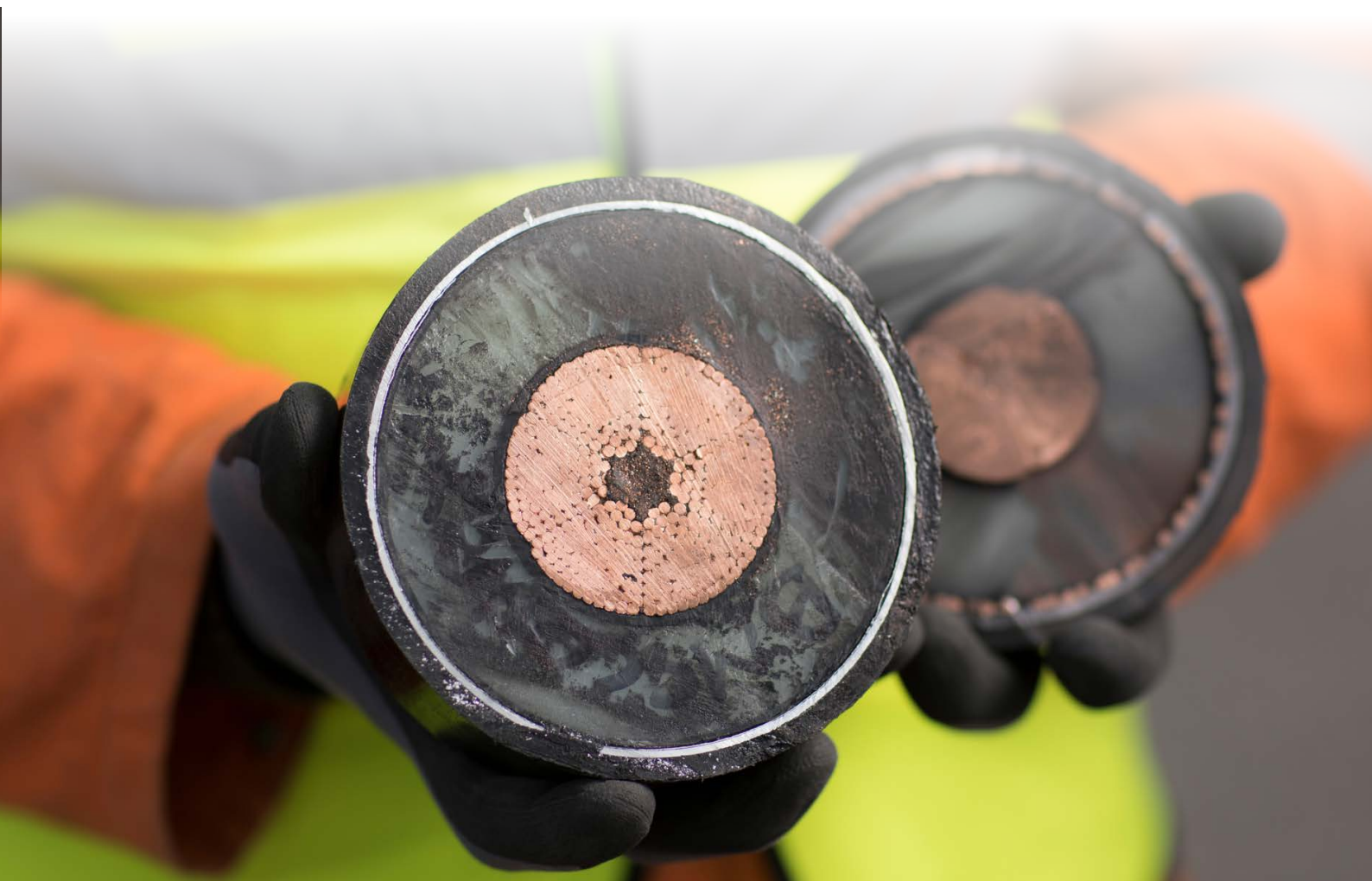
Pour ces raisons, Elia désire régulariser le permis d'urbanisme de la liaison Tihange-Avernas.

Le respect de l'environnement



Comme le prévoit la législation wallonne, afin d'analyser les impacts environnementaux du projet, un bureau d'étude externe indépendant, agréé par la Wallonie, CSD Ingenieurs a été désigné. L'Etude d'Incidences sur l'Environnement (EIE) qui en résultera fera partie intégrante du dossier administratif de demande de permis d'urbanisme.

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE



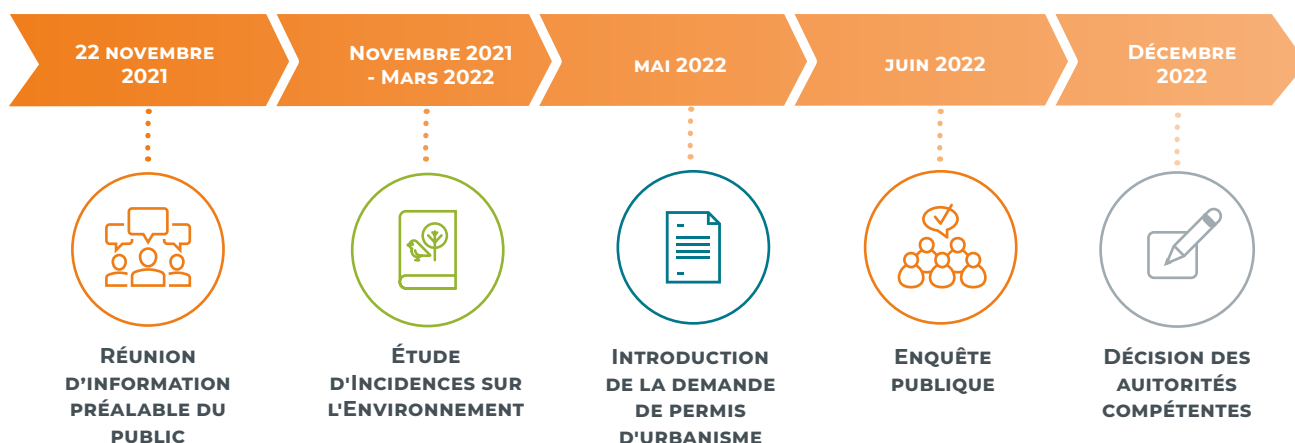
Son histoire

En 2002, Elia a obtenu le permis d'urbanisme pour la construction de la liaison Tihange-Avernas. Huit ans plus tard, en 2009, celui-ci a été annulé par le Conseil d'Etat pour vice de procédure. En 2019, après une longue période d'échanges et de procédures administratives, les autorités régionales ont donné leur accord pour entamer le processus de régularisation de la situation. C'est ainsi que la Réunion d'Information Préalable organisée le 22 novembre 2021 à Braives est la première étape de cette procédure administrative de demande de permis d'urbanisme en vue de la régularisation de la liaison Tihange-Avernas.

La procédure légale suivie

La régularisation du permis de la liaison Tihange-Avernas suit une procédure classique et stricte de demande de permis d'urbanisme. Plusieurs grandes étapes jalonnent ce processus dont deux durant lesquelles les riverains peuvent faire part de leurs remarques et suggestions :

- la Réunion d'Information Préalable (RIP), qui lance la procédure administrative et qui sert à informer sur le projet et récolter les informations à prendre en considération dans l'Etude d'Incidences sur l'Environnement (EIE),
- l'Enquête publique, qui se déroule une fois la demande de permis introduite.



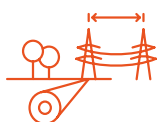
Pour faire part de vos remarques dans le cadre de la RIP

Envoyer un courrier jusqu'à 15 jours après le 22 novembre 2021, soit **jusqu'au 7 décembre 2021** compris au :

Collège communal de Braives
Rue du Cornuchamps 5, 4260 Braives
Avec copie à

Elia Asset S.A.
Christian Kerremans
Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles

Elia en quelques chiffres



8.896

KM DE LIAISONS
HAUTE TENSION



30.000
À
400.000
VOLT



807
POSTES
HAUTE TENSION



11
MILLIONS DE
CONSOMMATEURS



552
HA DE
CORRIDORS
ÉCOLOGIQUES



43,74
KM DE
BALISAGES
AVIFAUNES



SCANNEZ CE QR CODE
ET ACCÉDEZ À LA
PAGE WEB DU PROJET

